



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 août 2024
Français
Original : anglais

Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), le présent rapport rend compte des principales réalisations et des étapes clés du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, tel que prévu par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le rapport donne un aperçu des menaces à la paix et à la sécurité sur le continent dans le contexte d'un système multilatéral polarisé, d'une rivalité croissante entre les puissances mondiales et régionales, de questions fondamentales à régler en matière de droit international, du fardeau croissant de la dette et de défaillances sur le plan de la gouvernance, ainsi que des possibilités de collaboration et de partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour surmonter ces difficultés. Il fait aussi le point des principales activités menées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du partenariat avec l'Union africaine depuis la publication de mon dernier rapport ([S/2023/629](#)) le 28 août 2023, y compris des activités faisant suite aux résolutions [2320 \(2016\)](#), [2378 \(2017\)](#), [2457 \(2019\)](#) et [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

2. Le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine a continué d'être renforcé, l'objectif étant de relever avec plus d'efficacité les défis que doit relever l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le



Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont donné la priorité au renforcement de la coordination et de la mise en commun des informations, les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité jouant un rôle essentiel de facilitation et de coordination sur les questions présentant un intérêt particulier pour l'Afrique, notamment lors de l'adoption, le 21 décembre 2023, de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, qui a établi un cadre pour le financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, financées au cas par cas au moyen des contributions statutaires de l'ONU.

3. Les 5 et 6 octobre 2023, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur huitième séminaire conjoint informel et la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe, à Addis-Abeba. Un communiqué conjoint a été publié le 6 octobre 2023.

4. Le séminaire conjoint informel portait essentiellement sur les points ci-après : le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine ; les jeunes, la paix et la sécurité ; le renforcement de la coopération entre les deux Conseils et l'amélioration de leurs méthodes de travail. Les participants ont souligné que les menaces qui pesaient sur la sécurité du continent africain appelaient des interventions plus vigoureuses, y compris l'imposition de la paix, assorties d'initiatives politiques visant à promouvoir la paix. Ils ont pris note de la mise en œuvre du cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine et de la mise en service du Fonds pour la paix de celle-ci. Ils ont rappelé qu'il importait d'assurer un financement souple, prévisible et pérenne des opérations de soutien à la paix et ont pris note de l'ambition de soutenir ces efforts dans le cadre du Fonds pour la paix. Ils ont souligné qu'il importait de promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et de créer des conditions propices à une participation véritable des jeunes aux processus de paix.

5. La dix-septième réunion consultative annuelle conjointe portait essentiellement sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, au Soudan, dans la région du Sahel et en Somalie, ainsi que sur les activités de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Les participants ont fermement condamné le conflit qui a éclaté au Soudan entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide et ont exprimé leur inquiétude quant à la situation humanitaire désastreuse qui en a résulté. Ils ont reconnu les effets des changements climatiques, des changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel, du terrorisme et des réseaux criminels armés, en particulier dans la région du Sahel, et des déplacements massifs de population, et ont lancé un appel pour l'adoption d'approches globales pour l'atténuation de ces effets multidimensionnels sur la sécurité humaine. Ils ont souligné qu'il importait que le Gouvernement somalien étende l'autorité de l'État dans les zones nouvellement libérées et s'attaque aux causes profondes de l'instabilité. Ils ont en outre réaffirmé leur volonté commune de soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à affaiblir les Chabab. En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, ils ont exprimé leur profonde inquiétude face à l'insécurité, à la détérioration de la situation humanitaire et aux violations des droits humains dans l'est du pays. Ils ont également salué les efforts déployés par les pays voisins, notamment dans le cadre des processus de paix de Luanda et de Nairobi.

6. Le séminaire et la réunion annuelle ont été précédés par des réunions préparatoires informelles du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui se sont tenues les 3 et 4 octobre 2023 à Addis-Abeba. Durant ces réunions, il y a eu des séances d'information

détaillées au cours desquelles des représentants de la Commission de l'Union africaine ont communiqué leur analyse et leurs perspectives relatives aux questions de paix et de sécurité.

7. Les deux Conseils ont continué à renforcer la coordination et la mise en commun des informations dans le cadre de réunions informelles mensuelles entre la présidence du Conseil de paix et de sécurité et la présidence du Conseil de sécurité, organisées avec l'aide du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité, le BNUUA et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le nombre de réunions mensuelles est passé à neuf au cours de la période considérée.

8. Les représentants et envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, ont continué de tenir des réunions d'information avec les deux Conseils, parfois conjointement, en leur communiquant des informations et des analyses pour éclairer la prise de décision. Au cours de la période considérée, le BNUUA et d'autres entités des Nations Unies ont eu 30 séances d'information avec le Conseil de paix et de sécurité, y compris lors de réunions tenues au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont participé au dixième Séminaire de haut niveau de l'Union africaine sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu à Oran (Algérie), les 17 et 18 décembre 2023. Le séminaire portait essentiellement sur les questions stratégiques clés concernant les deux Conseils, ainsi que sur les questions de coordination entre le Conseil de paix et de sécurité et les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité.

9. Le 12 octobre 2023, le Comité d'état-major du Conseil de paix et de sécurité et les représentants du Comité d'état-major de l'ONU ont tenu leur première réunion informelle au siège de l'Union africaine. Cette réunion a permis aux deux comités de mieux comprendre leurs mandats respectifs, leurs méthodes de travail et les difficultés qu'ils rencontrent, et a jeté les bases d'une collaboration plus efficace, l'objectif étant de fournir en temps utile des avis éclairés aux deux Conseils.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine

10. Dans le cadre du partenariat, la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, notamment entre leurs envoyés et représentants spéciaux, a continué d'être renforcée.

11. Le 28 novembre 2023, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont organisé la septième conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s'est tenue à New York, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réunion portait essentiellement sur les problèmes de sécurité et de développement dans les régions des Grands Lacs, du Sahel et de la Corne de l'Afrique, ainsi qu'en Libye, et sur les transitions politiques au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, au Soudan et au Tchad. Le Secrétaire général et le Président se sont dits préoccupés par les difficultés actuellement rencontrées par les pays africains dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

12. À la conférence annuelle, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre commun Union africaine et Organisation des

Nations Unies pour les droits humains, soulignant ainsi que la paix, la sécurité, le développement et les droits humains sont intrinsèquement liés, qu'ils se renforcent mutuellement et qu'il faut œuvrer simultanément à leur réalisation. La signature du Cadre commun a rappelé les objectifs communs et l'engagement ferme de l'ONU et de l'Union africaine à renforcer le respect, la promotion et la protection des droits humains et des droits des peuples, et à faciliter l'action conjointement menée en vue de la réalisation de ces objectifs.

13. Le 15 novembre 2023, à New York, et le 29 mai 2024, à Addis-Abeba, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine ont organisé les deuxième et troisième dialogues stratégiques de haut niveau entre l'Union africaine et l'ONU sur le développement durable. Ces dialogues stratégiques ont été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux mécanismes de coordination stratégique dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants ont examiné l'opérationnalisation des cinq formations lancées dans le cadre de la structure dite « des collègues », qui constitue une nouvelle méthode de travail entre les membres de la Commission de l'Union africaine et leurs homologues de l'ONU.

14. L'ONU et l'Union africaine ont tenu les vingt-deuxième et vingt-troisième réunions de l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, le 18 septembre 2023 et le 16 avril 2024, auxquelles ont participé le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, les Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, aux opérations de paix et à l'appui opérationnel, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ainsi que la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Les deux réunions portaient principalement sur les problèmes les plus urgents en matière de paix et de sécurité auxquels se heurte le continent. L'Équipe spéciale conjointe a pris note des progrès considérables réalisés dans le renforcement du partenariat, notamment la collaboration dans l'appui aux opérations de paix de l'Union africaine et dans les initiatives de prévention des conflits.

15. Le 16 octobre 2023, au Caire, l'Union africaine et l'ONU ont organisé, pour la première fois, une retraite conjointe à laquelle ont participé les représentants spéciaux du Président de la Commission de l'Union africaine et les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général. Cette retraite a permis aux représentants et aux envoyés spéciaux de s'entendre sur les menaces contre la paix, la sécurité et la gouvernance en Afrique, d'élaborer des stratégies visant à apporter des réponses cohérentes sur le terrain, en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs, et de mettre en commun les enseignements tirés de l'exécution de leurs mandats respectifs. Cette retraite a été suivie par la quatorzième retraite de haut niveau de l'Union africaine sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, qui s'est tenue les 17 et 18 octobre 2023 et à laquelle ont été invités les représentants et les envoyés spéciaux de l'ONU.

III. Le partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles

16. La situation en matière de paix et de sécurité en Afrique est restée marquée par un système multilatéral polarisé, une rivalité croissante entre les puissances mondiales et régionales, une compétition accrue pour les ressources, des menaces asymétriques contre la sécurité, des défaillances sur le plan de la gouvernance et des progrès rapides dans le domaine de la technologie. Plusieurs pays africains ont continué de se heurter à d'importants problèmes structurels pour parvenir à une paix durable, à la sécurité et au développement durable, notamment dans des domaines clés du Programme 2030, problèmes parmi lesquels on peut citer : l'absence d'une autorité effective de l'État dans certaines parties du continent ; le chômage massif, en particulier chez les jeunes ; la criminalité organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent ; l'exclusion politique et socioéconomique, y compris l'inégalité de genre ; la gestion inéquitable des ressources naturelles ; l'insécurité alimentaire et la faim ; l'insuffisance des services de base. Ces problèmes ont été aggravés par des dettes écrasantes, des prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires et les effets des changements climatiques. Ces facteurs ont continué d'alimenter les tensions et les conflits sur l'ensemble du continent, ce qui a eu des incidences sur les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Six pays étaient toujours suspendus par l'Union africaine en raison de changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel, à savoir le Burkina Faso, le Gabon, la Guinée, le Mali, le Niger et le Soudan.

17. Au Soudan, les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont intensifiés et étendus à de nouvelles zones. Ce conflit a créé une grave situation d'urgence humanitaire, entraînant la plus grande crise de déplacement forcé au monde avec plus de 10 millions de personnes déplacées, dont plus de 2 millions ont fui vers les pays voisins. Le conflit a également provoqué une insécurité alimentaire aiguë et fait planer sur le pays la menace d'une famine. Les nombreuses initiatives de paix, qui ont pris en compte la nécessité de placer la population civile au premier plan de tout règlement d'après-conflit, n'ont jusqu'à présent pas réussi à faire cesser les combats.

18. En Éthiopie, bien que la situation de sécurité se soit améliorée dans le nord de la région du Tigré à la suite de l'accord de cessation des hostilités conclu en novembre 2022, le conflit violent en cours dans les régions d'Amhara et d'Oromiya a entraîné une détérioration de la situation relative aux droits humains et de la situation humanitaire, compliquant ainsi les efforts de réconciliation nationale. La signature d'un mémorandum d'accord entre l'Éthiopie et la région somalienne du « Somaliland » a provoqué des tensions entre les deux pays, menaçant la stabilité de la région. Les pourparlers entre les deux pays visant à mettre fin aux tensions ont commencé le 1^{er} juillet 2024 sous les auspices du Gouvernement turc.

19. La situation de sécurité et la situation humanitaire se sont détériorées dans l'est de la République démocratique du Congo, avec l'escalade des affrontements militaires entre le groupe armé du Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le conflit a continué de provoquer des déplacements massifs, avec plus de 8,7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence, et une grave augmentation des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle. Dans ce contexte, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo a été déployée depuis le 15 décembre 2023, une semaine après la fin du mandat de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique

de l'Est, et a mené des opérations offensives, aux côtés des FARDC, contre le M23. La situation a été aggravée par la persistance des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que par la résurgence des tensions entre le Burundi et le Rwanda, ce qui fait que le conflit risque de s'étendre à d'autres pays de la région.

20. L'Afrique de l'Ouest a continué de se débattre au milieu de problèmes complexes en matière de politique, de sécurité et de développement, notamment des changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel, et de faire face à des menaces telles que le terrorisme, l'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires, en particulier au Sahel. Les effets des changements climatiques et de la désertification ont entraîné une insécurité alimentaire, des déplacements de population sans précédent et une crise humanitaire débilatante.

21. Le 28 janvier 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont officiellement annoncé leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, le 16 septembre 2023, ils ont communiqué, entre autres choses, leur décision d'établir un pacte de défense mutuelle appelé « Alliance des États du Sahel ». Le 6 juillet, lors du premier sommet de l'Alliance, les trois chefs d'État ont institué la Confédération de l'Alliance des États du Sahel. Le 10 mai 2024, les Autorités de transition du Mali ont annoncé que la période de transition était prolongée de trois ans. Cet acte a été suivi d'une annonce similaire, le 25 mai 2024, de la part des Autorités de transition du Burkina Faso, indiquant que le rétablissement de l'ordre constitutionnel serait retardé de cinq ans. À sa soixante-cinquième session ordinaire, tenue le 7 juillet 2024 à Abuja, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO a réaffirmé son attachement à l'ordre constitutionnel, tout en exprimant sa déception face à l'absence de progrès dans les pourparlers avec les autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le Président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a été désigné comme facilitateur de la CEDEAO dans le cadre du dialogue avec ces trois pays, en collaboration avec le Président du Togo, Faure Gnassingbé. Entre-temps, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est entretenu de manière informelle avec les représentants des pays suspendus afin de maintenir un canal de communication.

22. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO ont tenu leur première réunion le 24 avril 2024, l'objectif étant d'intensifier leurs relations. Les deux Conseils ont notamment exprimé leur profonde inquiétude face à l'aggravation de l'insécurité résultant de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad, et face à la résurgence des changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel.

23. En République centrafricaine, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation conclu en 2019 et du plan de campagne conjoint pour la paix adopté en 2021, issu de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, bien que la Coalition des patriotes pour le changement n'ait pas encore repris part au processus de paix et de réconciliation. Des progrès ont été réalisés dans la délégation de la mise en œuvre de l'Accord politique aux collectivités locales, dont l'objectif est d'associer les acteurs et les populations locaux à la recherche de solutions durables aux causes profondes des conflits locaux. Le Gouvernement est resté publiquement engagé dans le processus de paix et certains combattants armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement se sont rendus volontairement et ont demandé à participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La situation humanitaire dans la région du nord-est a été aggravée par l'augmentation du nombre de réfugiés traversant la frontière de la République centrafricaine en raison du conflit au Soudan.

24. Au Tchad, un référendum constitutionnel a été organisé le 17 décembre 2023, suivi d'une élection présidentielle qui s'est tenue le 6 mai 2024, mettant ainsi fin à la transition politique. Le 16 mai, le Conseil constitutionnel a confirmé la victoire de Mahamat Idriss Déby Itno qui a obtenu 61 % des voix, avec un taux de participation de 75 %. Son investiture a eu lieu le 23 mai.

25. En Libye, l'impasse politique persistante a entraîné des divisions profondément ancrées, ce qui a entravé les efforts visant à réunifier le pays et à organiser une élection présidentielle et des élections législatives crédibles afin de mettre en place des institutions libyennes unifiées, représentatives et légitimes.

26. Pendant ce temps, la réforme institutionnelle de l'Union africaine s'est poursuivie. À la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue en février 2024, le Président du Rwanda, Paul Kagame, a transmis la direction du processus au Président du Kenya, William Ruto. Dans le rapport final qu'il a présenté sur la période durant laquelle il a dirigé le processus, le Président Kagame a pris acte des résultats obtenus dans le cadre de la réforme, citant en exemple la revitalisation du Fonds pour la paix, mais il a ajouté que l'Union africaine avait encore un long chemin à parcourir pour devenir l'organisation forte dont rêvent les Africains.

Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix

27. Dans le contexte de paix et de sécurité complexe présenté ci-dessus, l'ONU a continué de souligner qu'il fallait absolument nouer une collaboration et un partenariat étroits avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec d'autres partenaires en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix.

28. En novembre 2023, le Secrétaire général a nommé Ramtane Lamamra au poste d'Envoyé personnel pour le Soudan. Depuis lors, l'Envoyé personnel s'est entretenu avec les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide sur la nécessité pour elles de s'engager à cesser immédiatement les hostilités, à protéger les populations et les infrastructures civiles et à faciliter les opérations humanitaires. Il a travaillé en étroite coordination avec les partenaires internationaux et régionaux, notamment le Groupe de haut niveau conjoint Union africaine-Autorité intergouvernementale pour le développement sur le Soudan, la Ligue des États arabes et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, afin de susciter des initiatives de paix coordonnées pour le règlement de la crise et un retour à une transition politique inclusive et dirigée par les civils.

29. En République démocratique du Congo, le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a poursuivi ses efforts de médiation en tant que champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique, dans le cadre du processus de Luanda, afin de désamorcer les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 5 juillet, une trêve humanitaire de 15 jours a été annoncée dans l'est de la République démocratique du Congo et, malgré quelques violations, elle a été prolongée jusqu'au 3 août. À la suite d'une première réunion des ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, au cours de laquelle ils se sont engagés à œuvrer en faveur d'une cessation des hostilités et de la prise de mesures de confiance renforcées, notamment en réglant le vieux problème des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), une deuxième réunion ministérielle s'est tenue le 30 juillet à Luanda. Organisée avec l'aide du Ministre des relations extérieures de l'Angola, la réunion a débouché sur un accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 4 août et a permis de mettre en place un plan de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces. Le cessez-le-feu sera surveillé par le mécanisme spécial

de vérification, renforcé par des experts en renseignement des trois pays et soutenu par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à la demande de l'Angola.

30. En Libye, l'Union africaine, l'ONU, les pays voisins et les partenaires internationaux ont continué à apporter leur concours au processus politique. Alors que les dissensions entre les acteurs politiques et acteurs de la sécurité dans l'est et l'ouest du pays ont continué d'être un obstacle majeur à l'organisation d'élections nationales, les efforts conjointement déployés par l'Union africaine et l'ONU ont contribué à maintenir le cessez-le-feu du 20 octobre 2020, empêchant ainsi le retour d'un conflit généralisé. Malgré des préparatifs intenses en vue de la convocation de la conférence intralibyenne de réconciliation nationale le 28 avril 2024, l'absence de consensus entre les acteurs politiques a conduit à la suspension de la conférence prévue et a retardé les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale.

31. En Sierra Leone, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU ont entrepris une mission d'évaluation conjointe du 18 au 21 juin 2024, qui a contribué à apaiser les tensions et a permis de sortir d'une impasse politique prolongée. Le 1^{er} juillet, la commission multipartite a remis au Président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, un rapport sur l'examen des systèmes électoraux et des organes de gestion. Au Tchad, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine et d'autres partenaires, a continué de prendre une part active aux activités post-transition. Des efforts concertés doivent être déployés pour promouvoir l'inclusion, le respect des droits politiques, civiques, sociaux et économiques et une participation véritable des opposants politiques, des femmes et des jeunes aux institutions de gouvernance et aux processus politiques.

32. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU sur le climat, la paix et la sécurité s'est consolidé au cours de la période considérée, en particulier entre le groupe revitalisé de l'Union africaine sur la sécurité climatique et le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU. Parmi les faits marquants, on peut citer la première retraite interdépartementale sur le climat, la paix et la sécurité, organisée par la Commission de l'Union africaine le 11 mai 2024, ainsi que la collaboration en vue d'élaborer une position africaine commune sur le climat, la paix et la sécurité. Ce travail s'est appuyé sur le processus consultatif mené dans le cadre de l'évaluation des risques de sécurité climatique à l'échelle du continent africain, à la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Conseil de paix et de sécurité s'est réuni le 7 novembre 2023 pour examiner le rapport du Président sur le lien entre les changements climatiques, la paix et la sécurité et l'évaluation des risques liés à la sécurité climatique, s'est déclaré « profondément préoccupé par les effets du changement climatique en Afrique, en particulier ceux liés à la paix et à la sécurité » et a réitéré la nécessité d'élaborer une position africaine commune.

33. La protection de l'enfance en temps de conflit armé a été renforcée dans le cadre du partenariat. L'ONU a apporté un appui et des conseils techniques en préparation de la session ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la promotion et la protection des droits et du bien-être des enfants dans les situations de conflit en Afrique, qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2023 à Banjul. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a tenu une séance d'information à l'intention des participants à la réunion. L'ONU a apporté à l'Union africaine un appui technique supplémentaire pour la prise en compte de la protection de l'enfance dans l'alerte rapide et la médiation. La Représentante spéciale, avec l'appui du BNUUA, s'est également associée à l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse afin d'élaborer une campagne d'information à l'échelle continentale, menée par des jeunes et lancée en

février 2024, sur l'utilisation abusive des médias sociaux et les risques connexes pour les enfants touchés par les conflits.

34. En 2023, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a institué cinq sections nationales en Gambie, en Guinée équatoriale, à Madagascar, au Rwanda et en Somalie, ce qui porte le nombre de sections nationales à 36. Le Réseau a mené des missions conjointes de solidarité en Gambie et au Soudan et a organisé des campagnes de communication pour la représentation des femmes dans le rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et au Soudan. En outre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Réseau des femmes d'influence en Afrique ont aidé la Commission de l'Union africaine à rédiger la convention de l'Union africaine visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Partenariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix

35. L'ONU, notamment par l'intermédiaire du BNUUA, a continué de collaborer en permanence avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour soutenir les opérations de maintien et de soutien à la paix qui sont actuellement menées ou qui pourraient être menées sur le continent africain.

36. En Somalie, l'ONU a continué à soutenir les efforts de l'Union africaine visant à assurer un transfert sans heurts des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes et la planification d'une présence dirigée par l'Union africaine en Somalie après 2024, notamment par la fourniture de conseils d'experts et d'un soutien logistique. Le Département de l'appui opérationnel, avec l'aide du BNUUA, a continué à collaborer avec les pays qui fournissent des contingents à l'ATMIS dans le cadre de l'exercice d'examen du matériel de l'ATMIS mené en 2022, afin de donner suite à la recommandation de mobiliser et de déployer des capacités et des moyens supplémentaires, y compris des hélicoptères militaires, une unité médicale de niveau II et des moyens de surveillance aérienne. Le BNUUA a également apporté son concours à l'évaluation des moyens de la police au Ghana, au Kenya et en Zambie en vue d'un déploiement dans le cadre de l'ATMIS. Le 7 août, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il a approuvé la mise en place d'une nouvelle mission après l'ATMIS, qui serait appelée Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, et a adopté le concept des opérations de celle-ci. Dans sa résolution 2748 (2024), adoptée le 15 août 2024, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, conjointement avec le Président de la Commission de l'Union africaine et en consultation avec la Somalie et les parties prenantes internationales, de lui faire rapport sur la conception générale de la mission proposée.

37. Dans le bassin du lac Tchad, l'ONU, notamment par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et du BNUUA, a fourni des conseils techniques et des services spécialisés à la Commission du bassin du lac Tchad sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Un soutien a également été apporté à la Force multinationale mixte, l'objectif étant d'améliorer sa disponibilité opérationnelle et de faciliter le soutien logistique dans le cadre de ses efforts de lutte contre les groupes affiliés à Boko Haram et les groupes dissidents. L'ONU a également soutenu l'Union africaine dans la révision de ses lignes directrices en matière de stabilisation, en janvier 2024, à la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour l'aider à accélérer l'élaboration d'une politique de stabilisation, en s'inspirant du modèle de la Commission du bassin du lac

Tchad pour la conception et la mise en place de mécanismes similaires pour les opérations de stabilisation sur le continent.

38. À sa 1203^e réunion, le 4 mars 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo dans l'est du pays et a demandé au Conseil de sécurité de fournir des ressources matérielles et financières pour permettre à la mission de s'acquitter de son mandat avec efficacité. Après que le Secrétaire général a présenté, le 28 juin, une lettre au Conseil de sécurité indiquant les moyens par lesquels l'ONU pourrait soutenir la Mission dans le cadre des paramètres établis par la résolution 2717 (2023) du Conseil de sécurité, celui-ci a adopté la résolution 2746 (2024), dans laquelle il a autorisé la MONUSCO à soutenir la Mission en renforçant la coordination, l'échange d'informations et l'assistance technique, ainsi qu'en lui permettant de faire appel aux moyens logistiques et aux capacités militaires de la MONUSCO.

39. À la suite de l'adoption de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité sur le financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, le Secrétaire général a mis sur pied une équipe spéciale au sein de l'ONU, dirigée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et chargée coordonner les efforts du Secrétariat et ses échanges avec l'Union africaine pour la mise en œuvre de la résolution. Par la suite, une équipe technique de haut niveau a été mise en place pour soutenir l'équipe spéciale dans ses travaux. Les membres de l'équipe technique et leurs homologues de l'Union africaine se sont depuis lors rencontrés à plusieurs reprises, en personne et en ligne, pour délibérer et convenir d'un plan d'action conjoint ONU-Union africaine qui déclinerait la marche à suivre pour la mise en œuvre de la résolution, notamment en ce qui concerne la planification, la prise de décision et l'établissement de rapports conjoints, l'appui aux missions, le financement et la budgétisation, ainsi que le respect des règles et la protection des civils. Tout au long de leurs échanges sur la question, les deux parties ont continué à réaffirmer leur engagement de renforcer leur collaboration pour une meilleure capacité institutionnelle et opérationnelle, en vue d'achever le plan d'action conjoint et de continuer à progresser dans sa mise en œuvre. Le plan d'action conjoint devrait être adopté lors de la prochaine conférence annuelle des deux organisations, qui se tiendra en octobre 2024. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, un rapport distinct sur la mise en application de la résolution 2719 (2023) sera présenté d'ici la fin de l'année 2024.

40. Pendant ce temps, l'ONU a continué d'aider l'Union africaine à renforcer sa capacité de faire de planification et de gestion de ses opérations de soutien à la paix dans le respect du droit international des droits humains, y compris les instruments régionaux relatifs aux droits humains et le droit international humanitaire, et des normes de déontologie et de discipline applicables. À cet effet, l'ONU a participé aux réunions suivantes qui se sont tenues à Addis-Abeba : la session consultative sur le processus de gestion des dossiers concernant les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui s'est tenue du 9 au 11 octobre 2023 ; la session de travail avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, sur l'amélioration des processus de sélection et de contrôle du personnel des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui s'est tenue les 8 et 9 mai 2024 ; la session consultative avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, sur l'amélioration des processus d'enquête et des mécanismes de lutte contre les comportements répréhensibles, qui s'est tenue les 13 et 14 mai 2024. L'ONU a également fourni une expertise technique pour l'élaboration des lignes directrices de l'Union africaine sur

la gestion des dossiers dans les opérations de soutien à la paix, qui ont ensuite été adoptées à la seizième réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité, qui s'est tenue le 5 juin 2024.

41. L'ONU a également collaboré avec l'Union africaine à l'élaboration d'un document de planification conjoint pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Ce document, dont l'élaboration devrait être achevée conjointement avec l'Union africaine d'ici décembre 2024, contiendra une présentation des processus, procédures et modalités visant à renforcer les liens entre les deux organisations et à contribuer à l'alignement de leurs pratiques et procédures dans le cadre de la planification conjointe des opérations de soutien à la paix.

42. En septembre 2023, la Commission de l'Union africaine et le Département de l'appui opérationnel ont signé un mémorandum déclaratif d'intention pour le renforcement de la collaboration dans la fourniture d'un soutien logistique à la Force africaine prépositionnée et aux futures opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. En conséquence, l'ONU et l'Union africaine sont en train de conclure des accords relatifs à la fourniture de soutien technique dans divers domaines.

43. En outre, en collaboration avec le BNUUA, le Département de l'appui opérationnel a continué de travailler avec l'Union africaine pour renforcer la coopération et la compréhension mutuelle sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme redynamisé d'échange de connaissances et de compétences. En septembre 2023, le Département et la Commission de l'Union africaine ont signé un mémorandum d'accord actualisé sur le programme, officialisant son élargissement, tout en maintenant l'engagement initial d'échanger et d'approfondir les connaissances et compétences relatives à l'appui opérationnel. Depuis l'élargissement du programme en 2021, plus de 60 professionnels des deux organisations ont participé à des initiatives d'apprentissage conjointes, on peut citer à titre d'exemple la participation de représentants de l'Union africaine au programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau de l'ONU en 2024 ; l'exécution d'un programme de gouvernance organisationnelle adapté à des besoins précis ; l'élaboration conjointe d'un programme de formation à la synergie opérationnelle pour le programme de ressources de l'Union africaine et de l'ONU.

44. En outre, pour soutenir les efforts de l'Union africaine visant à revitaliser son Fonds pour la paix, l'ONU, par l'intermédiaire du BNUUA, a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat du Fonds pour la paix à l'élaboration de documents d'orientation, notamment des instructions permanentes et des lignes directrices. Le Département de l'appui opérationnel a également contribué au renforcement des capacités du secrétariat en déployant des experts spécialisés en gestion financière et en communication stratégique.

Partenariat en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit

45. L'ONU a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine sur des initiatives liées à la consolidation de la paix, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la lutte antimines.

46. Le 13 novembre 2023, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu, dans un format hybride, leur sixième réunion consultative informelle annuelle, qui a été l'occasion d'étudier les moyens possibles de renforcer la coopération en vue de soutenir les initiatives de consolidation de la paix de l'Union africaine. Les participants ont souligné l'importance de l'appropriation des programmes par les pays, de l'esprit d'initiative et de la pleine participation de toutes les couches de la société, notamment les femmes

et les jeunes, aux initiatives de consolidation de la paix. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix, en soulignant que les contributions volontaires n'avaient pas été suffisantes pour répondre aux besoins. En mai 2024, la Commission de consolidation de la paix a accepté que l'Union africaine participe à toutes ses réunions.

47. L'ONU a aidé l'Union africaine à poursuivre la mise en œuvre de son cadre normatif en matière de réforme du secteur de la sécurité, notamment en contribuant à l'organisation de manifestations visant à passer en revue les enseignements tirés des 10 dernières années d'activités et à proposer des recommandations sur la marche à suivre. En 2023, l'Union africaine a organisé trois activités dans le cadre de sa « Décennie de mise en œuvre du cadre politique de la réforme du secteur de la sécurité : succès, défis et perspectives pour l'avenir ». L'Union africaine a procédé à un examen des processus de réforme du secteur de la sécurité menés au niveau national, en collaboration avec cinq États membres, ce qui a permis de dégager des perspectives essentielles à examiner lors de la conférence sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2023 à Addis-Abeba. La cinquième réunion annuelle du comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine s'est tenue les 22 et 23 novembre 2023 à Addis-Abeba et a été l'occasion de discuter des conclusions et des recommandations issues de l'examen. En outre, le BNUUA a fourni des conseils techniques à l'Union africaine pour l'élaboration de deux de ses notes d'orientation opérationnelle, en plus de contribuer à l'achèvement de l'élaboration du programme de formation à la prise en compte des questions de genre et à la réforme du secteur de la sécurité.

48. Le 19 octobre 2023, l'Union africaine, en collaboration avec le BNUUA, le Département des opérations de paix et le Groupe de la Banque mondiale, a lancé la quatrième phase du projet de renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dont la mise en œuvre couvrira la période 2023-2025. Cette phase est axée sur le soutien opérationnel et sur les aspects politiques et le rôle préventif du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Dans le cadre de la quatrième phase, le BNUUA a apporté son concours à plusieurs manifestations de l'Union africaine, en particulier à une activité parallèle organisée le 13 février 2024 en marge du Sommet de l'Union africaine, dans le droit fil du thème de l'Union africaine pour 2024, à savoir « Éduquer une Afrique adaptée au 21^e siècle », qui a permis de souligner l'importance du droit à l'éducation et son rôle dans le renforcement de la résilience en vue de prévenir la récurrence des conflits violents et la formation de groupes armés, et d'atténuer les effets de ces fléaux.

49. En outre, le BNUUA a apporté son concours à d'autres manifestations axées sur le renforcement des liens opérationnels entre l'alerte rapide et la lutte contre les conflits, en se servant du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que des droits de humains, comme points d'entrée initiaux.

IV. Partenariats avec d'autres organisations et mécanismes régionaux

Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux

50. L'ONU et l'Union africaine ont travaillé en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux en Afrique afin de tirer parti des forces relatives de chaque organisation pour apporter des solutions efficaces en matière de paix et de sécurité.

51. Dans la région des Grands Lacs, les efforts se sont poursuivis dans le cadre du processus quadripartite facilité par l'Union africaine, qui regroupe la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et dans la redynamisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Ces processus ont rendu possibles l'adoption d'une approche politique coordonnée et la fourniture d'un soutien accru aux processus de Luanda et de Nairobi destinés à favoriser la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Conformément aux décisions prises lors du sommet quadripartite qui s'est tenu à Luanda le 27 juin 2023, l'ONU a participé à une réunion des chefs d'état-major des armées du mécanisme quadripartite sur le cadre conjoint de coordination et d'harmonisation des initiatives régionales de paix dans l'est de la République démocratique du Congo, organisée le 6 octobre 2023, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et sous les auspices de la Commission de l'Union africaine.

52. Au Soudan du Sud, l'équipe spéciale trilatérale chargée d'élaborer une constitution définitive et de faciliter les processus électoraux, composée de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'ONU, a joué un rôle crucial dans la facilitation du processus de paix. L'équipe spéciale a offert sa médiation entre les parties pour désamorcer les tensions et les aider à sortir des impasses politiques, notamment dans le contexte de l'équipe conjointe trilatérale mise en place par le Gouvernement et chargée de l'élaboration de la constitution et des processus électoraux et lors du premier dialogue consultatif formel entre les principales entités nationales impliquées dans la facilitation des élections, organisé les 22 et 23 février 2024.

Autres organisations et mécanismes régionaux

53. L'Union africaine et l'ONU ont également accompli des progrès dans leur coopération trilatérale avec l'Union européenne. Le 17 septembre 2023, les dirigeants des trois organisations ont tenu leur quatrième réunion trilatérale, au cours de laquelle ils ont discuté de la situation au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, des migrations, du financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et de l'accélération des efforts déployés pour parvenir à une transition juste et à la justice climatique. En outre, le projet tripartite relatif à l'amélioration et à la mise en œuvre du cadre stratégique de l'Union africaine en matière de conformité et de responsabilité dans le contexte des opérations de soutien à la paix est entré dans sa troisième année. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans l'élaboration et l'adoption de divers documents d'orientation, l'objectif principal du projet est désormais la mise en œuvre du cadre.

V. Autres activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

54. Le BNUUA est resté le principal facilitateur du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité, et s'est employé à aider l'ONU à adopter une approche cohérente, éclairée et stratégique pour faire progresser le partenariat entre les deux organisations tout au long du cycle des conflits. Dans le même temps, toutes les entités des Nations Unies œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique ont continué de privilégier la collaboration avec l'Union africaine dans le cadre de leurs propres opérations. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du

BNUUA, le Bureau a noué et entretenu des relations solides et durables avec l'Union africaine, fondées sur les valeurs et principes communs énoncés dans les cadres conjoints et sur la reconnaissance des immenses responsabilités qui incombent à l'Union africaine, aux États d'Afrique et aux autres parties prenantes et partenaires, l'objectif étant de tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

55. L'harmonisation et la cohérence des stratégies des deux organisations nécessitent des échanges continus avec les dirigeants de la Commission de l'Union africaine. Le BNUUA organise des dialogues stratégiques au début de chaque année avec le (la) Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et les fonctionnaires supérieurs de l'Union africaine afin de réfléchir aux expériences de l'année précédente et de discuter des priorités pour l'année à venir. Lors du dialogue qui s'est tenu le 20 février 2024, le Commissaire a souligné l'importance de la collaboration interinstitutionnelle pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique. Les représentants de l'Union africaine ont souligné qu'il fallait promouvoir une plus grande cohérence, notant que le partenariat était essentiel à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement du continent africain. Ces échanges se sont poursuivis tout au long de l'année, sur les plans stratégique et technique.

56. Le BNUUA a continué à faciliter les échanges entre la Commission de l'Union africaine et l'ONU, y compris les échanges avec les présences régionales, en organisant les réunions d'information et le partage d'informations avec les représentants spéciaux, les envoyés spéciaux et les envoyés personnels du Secrétaire général. Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine s'est régulièrement entretenu avec les représentants permanents des États membres de l'Union africaine basés à Addis-Abeba, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec la présidence du Conseil de paix et de sécurité et d'autres missions diplomatiques. Le Représentant spécial a participé au dixième Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu à Oran (Algérie) les 17 et 18 décembre 2023, ainsi qu'à la deuxième conférence de l'Union africaine qui s'est tenue le 21 février 2024 à Tanger (Maroc).

57. Du 26 au 30 septembre 2023, le Représentant spécial a dirigé une mission interinstitutions de l'ONU à Madagascar, avant l'élection présidentielle du 9 novembre. La mission a rencontré plusieurs acteurs malgaches clés, dont le Président sortant, Andry Rajoelina, des membres du Gouvernement, des candidats de l'opposition et des représentants de la Haute Cour Constitutionnelle et de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que des acteurs de la société civile et du corps diplomatique. À son retour à Addis-Abeba, le Représentant spécial a rencontré le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine afin d'échanger des informations et de faire en sorte que l'ONU et l'Union africaine harmonisent leur action. Dans ce contexte, le Représentant spécial a également rencontré des représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

58. Le Représentant spécial a assisté au sommet du Comité des dix Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui s'est tenu à Oyala (Guinée équatoriale) du 22 au 24 novembre 2023. La réunion a permis au Comité des dix de faire le point sur les progrès accomplis et d'évaluer les possibilités de faire avancer le programme de réforme. Lors du sommet, les participants ont adopté un plan d'action et se sont de nouveau engagés à faire avancer les négociations intergouvernementales, y compris avec d'autres groupes régionaux.

59. Le Représentant spécial a également participé au deuxième Forum de réflexion de l'Union africaine sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en

Afrique, qui s'est tenu à Accra les 18 et 19 mars 2024, au cours duquel les participants ont examiné les facteurs structurels de ces changements de gouvernement, tout en proposant des solutions pour la sauvegarde de la démocratie sur le continent.

60. Le BNUUA a apporté son appui à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux en renforçant la Force africaine prépositionnée au moyen de la collaboration à des initiatives de renforcement des capacités. En décembre 2023, le BNUUA a apporté son concours à la CEDEAO dans la révision du cadre opérationnel de sa force en attente, élaboré en 2005, afin de garantir sa préparation opérationnelle et son adaptabilité pour qu'elle puisse faire face aux conflits et à la dynamique politique dans la région, y compris les menaces telles que le terrorisme, les problèmes de gouvernance, les changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel, la piraterie, les changements climatiques et les catastrophes naturelles et anthropiques. Le BNUUA a aidé la Force en attente de la CEDEAO à élaborer une politique de formation relative aux opérations de soutien à la paix de la CEDEAO, et à former le personnel militaire, policier et civil à la protection des civils en période de conflit armé. Il a également apporté son concours à la mise en place de programmes de formation des formateurs sur le cadre stratégique de l'Union africaine en matière de conformité et de responsabilité dans le contexte des opérations de soutien à la paix, portant sur le droit international humanitaire, le droit international des droits humains, la déontologie et la discipline, à l'intention du personnel de toutes les forces régionales en attente.

61. Le BNUUA a également aidé l'Union africaine à réviser sa politique de formation, dans le prolongement de l'évolution de ses opérations de soutien à la paix. Il s'agissait notamment d'élaborer un cadre global de formation fondé sur les enseignements tirés des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de rendre opérationnelle la Force africaine prépositionnée. Le Bureau a soutenu l'Union africaine dans la conception et l'exécution de 32 programmes de formation dans divers domaines de connaissances, à l'intention du personnel militaire, policier et civil, dans le cadre de la Force africaine prépositionnée, et des éléments qui sont sur le point d'être déployés ou qui sont actuellement déployés dans des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Le BNUUA a continué à apporter une assistance et des conseils techniques à l'Union africaine en participant aux groupes de l'appui stratégique militaire, policier et civil, ainsi qu'à l'examen stratégique et à la formulation du concept de soutien à la Force africaine prépositionnée.

62. Le BNUUA a également soutenu la Commission de l'Union africaine dans la révision des critères d'évaluation et de sélection des cadres au sein des services de police, des policiers hors unités constituées et des unités de police constituées, afin de garantir une approche normalisée dans toutes les régions et tous les États membres. Il a également apporté son concours à l'examen des politiques existantes en matière de ressources humaines, en optimisant les processus connexes et en collaborant avec les principales parties prenantes pour la rédaction d'un manuel détaillé à l'intention du siège de la Commission de l'Union africaine et de ses missions sur le terrain.

63. Le BNUUA a continué à soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans ce contexte, le Bureau a apporté une assistance et des conseils techniques, notamment à la mission de haut niveau de l'Union africaine en République démocratique du Congo, pour qu'elle puisse prévenir la violence liée aux élections, aux activités menées par le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) et le Groupe des Sages au Sénégal, et aux fins de la participation des femmes soudanaises aux processus de paix dans leur pays. Des activités conjointes ont été organisées pour aborder les questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, la

participation des femmes aux élections et la nécessité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans le cadre des autres activités, un appui technique a été fourni lors du quatrième Forum africain pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenu les 13 et 14 décembre 2023 à Addis-Abeba. Le Forum portait essentiellement sur la fourniture d'un appui technique aux femmes pour leur participation aux processus de paix et à la prise de décision. Le BNUUA a également apporté un soutien politique aux initiatives visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

64. Voulant se servir de la sensibilisation du public comme outil de prévention des conflits, le BNUUA a fourni un appui technique pour la création du mémorial virtuel et tridimensionnel des droits humains de l'Union africaine, qui viendra en complément du mémorial physique des droits humains qui est actuellement en train d'être construit au siège de l'Union africaine.

65. D'avril à juillet 2024, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, a procédé à un examen indépendant des besoins en personnel stratégique et civil du BNUUA, en application de la résolution [77/262](#) de l'Assemblée générale, adoptée le 30 décembre 2022, compte tenu des différentes sources de financement du Bureau et de l'évolution du partenariat avec l'Union africaine. Le Secrétaire général consultera à nouveau l'Assemblée générale sur les implications de cet examen.

Observations et recommandations

66. Comme je l'ai déclaré tout au long de mon mandat de Secrétaire général, des partenariats solides et durables entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que d'autres organisations régionales, constituent le fondement d'un multilatéralisme efficace et sont essentiels à l'élimination des menaces complexes d'aujourd'hui, qui sont en constante évolution. Je reste profondément préoccupé par la rivalité croissante entre les puissances mondiales et régionales, le sentiment profond de malaise qui se développe parmi les peuples du monde entier, en particulier les jeunes, face à l'incapacité des gouvernements et des organisations internationales à répondre à leurs attentes et par le sentiment que les contrats sociaux entre les gouvernements et les gouvernés dans de nombreux pays sont soumis à des tensions. À ces problèmes s'ajoute ce que j'ai appelé « un tissu de menaces » dans ma note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix », notamment la nature changeante des conflits armés, l'insuffisance des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030, les inégalités croissantes à l'intérieur des États et entre ceux-ci, le rétrécissement de l'espace civique et l'urgence climatique, autant de facteurs dont les effets sont visibles en Afrique.

67. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2024, sera l'occasion pour les États Membres d'agir de concert, sachant que le temps presse, pour reconstruire le multilatéralisme, notamment en mettant en place un système de sécurité collective plus efficace et plus inclusif, qui repose sur des partenariats solides avec des organisations régionales, comme l'Union africaine. À cet égard, je reste convaincu qu'une représentation plus équitable et permanente de l'Afrique au sein d'un Conseil de sécurité réformé contribuera véritablement à renforcer la légitimité et l'efficacité de celui-ci.

68. La situation en matière de paix et de sécurité sur le continent souligne qu'il faut redoubler d'efforts en matière de prévention des conflits. Toutefois, comme je l'ai souligné dans ma note d'orientation intitulée « Nouvel Agenda pour la paix », il faut tout d'abord changer la manière de concevoir les choses, tous les États devant faire de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix un objectif qu'ils

s'engagent tous à atteindre. Il faut redoubler les efforts déployés pour parvenir à un développement durable et il doit y avoir un changement de paradigme en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, pour que l'accent soit davantage mis sur les actions et la responsabilité au niveau national, avec des investissements proportionnels en ressources humaines et financières et un engagement politique pour garantir que ces efforts donnent des résultats. L'Union africaine a, de manière louable, mis au point les outils nécessaires pour prévenir les conflits, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. Ces outils devraient être renforcés afin qu'ils puissent prendre tout leur effet en empêchant les tensions et les différends de se transformer en conflits violents.

69. Je suis profondément préoccupé par le fait que la situation de sécurité continue de se détériorer au Sahel. Je suis également préoccupé par les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale qui ont récemment connu des changements de gouvernement contraires à l'ordre constitutionnel. Je prends note de la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la CEDEAO et de créer l'Alliance des États du Sahel et, dans ce contexte, je salue le fait que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO a désigné le Président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, comme son facilitateur dans le cadre des pourparlers avec ces trois pays, en collaboration avec le Président du Togo, Faure Gnassingbé. Je me félicite également du fait que l'Union africaine et la CEDEAO travaillent la main dans la main pour le règlement de ces questions, notamment dans le cadre d'une coopération et d'une collaboration renforcées entre le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel continuera à soutenir activement ces efforts.

70. La situation au Soudan s'est nettement détériorée depuis mon rapport précédent. Le conflit a entraîné la plus grande crise de déplacement et de la faim au monde. Je demande instamment aux dirigeants des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide de placer les intérêts supérieurs du peuple soudanais au premier plan et de s'engager à cesser les hostilités, à assurer un accès humanitaire sans entrave et à entamer un dialogue politique. Mon Envoyé personnel pour le Soudan continuera de ne ménager aucun effort pour favoriser un règlement pacifique du conflit, en travaillant en étroite collaboration avec le Groupe de haut niveau conjoint Union africaine-Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes et d'autres partenaires multilatéraux, et en veillant à ce qu'il y ait de la coordination et de la complémentarité entre les efforts de ces organisations et ceux des autres partenaires.

71. En ce qui concerne la situation en Somalie, je salue les efforts continus que déploient les forces de sécurité somaliennes et l'ATMIS pour affaiblir les Chabab, et je leur rends hommage pour leurs sacrifices. Je reste préoccupé par l'insuffisance persistante du financement de l'ATMIS et j'appelle les partenaires à verser des contributions supplémentaires pour que la mission puisse exécuter son mandat avec efficacité. Je salue le travail entrepris par le Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine pour planifier une mission de suivi après le retrait de l'ATMIS et je réaffirme que la mission a besoin d'un financement prévisible et durable.


72. Je salue le cessez-le-feu dans l'est de la République démocratique du Congo qui est entré en vigueur le 4 août et j'appelle toutes les parties à en respecter pleinement les conditions. Je réaffirme qu'il est urgent d'inverser le cours de la crise humanitaire et d'éviter la régionalisation du conflit. Je reste convaincu de la viabilité du dialogue en cours et des initiatives politiques, notamment les processus de Luanda et de Nairobi, ainsi que le processus quadripartite facilité par l'Union africaine, et je

demande au Conseil de sécurité de continuer à apporter son concours à la recherche de solutions durables.

73. L'adoption de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité a constitué une étape importante vers la garantie d'un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Cette résolution offre une formidable possibilité de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Je félicite le Conseil de sécurité d'avoir ouvert une voie qui lui permet de mieux tirer parti des capacités des mécanismes régionaux pour s'acquitter plus efficacement des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte.

74. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine n'a cessé de se développer au cours des dernières années, notamment grâce à des cadres conjoints relatifs à la paix, à la sécurité, au développement et, plus récemment, aux droits humains. En développant ce partenariat stratégique et institutionnalisé, l'ONU a trouvé en Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, un partenaire fiable qui est attaché aux mêmes principes. À l'approche de la fin de son mandat, je voudrais rendre hommage à M. Faki Mahamat pour son esprit d'initiative et son engagement en faveur d'un partenariat renforcé entre nos deux organisations. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux autres organes de l'Union africaine, aux États Membres d'Afrique, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux pour les efforts qu'ils déploient et leur collaboration à la recherche de solutions aux problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique.


75. Enfin, je remercie mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine, Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que le personnel du BNUUA et de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine pour le rôle important qu'ils jouent en continuant de promouvoir un partenariat solide entre les deux organisations dans les domaines de la paix et de la sécurité.










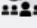
PARTENARIAT ENTRE L'ONU ET L'UNION AFRICAINE

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS, DE MÉDIATION ET DE MAINTIEN ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Août 2023 – juillet 2024



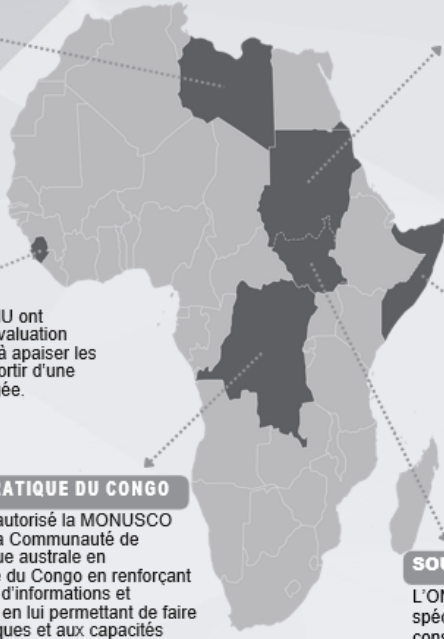
DIALOGUE STRATÉGIQUE

-  1 réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA
-  1 réunion informelle du Comité d'état-major du Conseil de paix et de sécurité et des représentants du Comité d'état-major du Conseil de sécurité
-  9 réunions informelles de coordination entre la nouvelle présidence du Conseil de sécurité et la présidence du Conseil de paix et de sécurité, organisées avec l'aide de l'UA et de l'ONU
-  1 réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU
-  28 séances d'information de l'ONU à l'intention du Conseil de paix et de sécurité
-  1 Conférence annuelle ONU-UA entre le Secrétaire général et le Président de la CUA
-  2 réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-UA chargée des questions de paix et de sécurité
-  1 retraite conjointe des représentants et envoyés spéciaux de l'UA et de l'ONU

« La situation en matière de paix et de sécurité sur le continent souligne qu'il faut redoubler d'efforts en matière de prévention des conflits [...] [en mettant davantage l'accent] sur les actions et la responsabilité au niveau national. »

Je félicite le Conseil de sécurité [pour] l'adoption de la résolution 2719 (2023) établissant un cadre pour le financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général, António Guterres



LIBYE

Les efforts de l'ONU et de l'UA ont contribué à maintenir le cessez-le-feu de 2020, mais les dissensions entre les acteurs politiques ont freiné les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale.

SOUDAN

L'ONU, l'UA, l'IGAD et leurs partenaires ont continué à rechercher des possibilités de coordonner leurs efforts afin d'obtenir une cessation immédiate des hostilités, de garantir le libre passage de l'aide humanitaire et la protection des civils, et de promouvoir un processus politique mené par les Soudanais.

SIERRA LEONE

La CEDEAO, l'UA et l'ONU ont entrepris une mission d'évaluation conjointe qui a contribué à apaiser les tensions et a permis de sortir d'une impasse politique prolongée.

SOMALIE

L'ONU a soutenu les efforts visant à assurer un transfert sans heurts des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes et la planification de la mission de suivi après le retrait de l'ATMIS, après 2024.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO








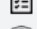

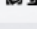
Le Conseil de sécurité a autorisé la MONUSCO à soutenir le Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo en renforçant la coopération, l'échange d'informations et l'assistance technique, et en lui permettant de faire appel aux moyens logistiques et aux capacités militaires de la MONUSCO.

L'Angola a continué à mener des efforts de médiation pour désamorcer les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ce qui a abouti à un accord de cessez-le-feu qui a pris effet le 4 août 2024.

SOUDAN DU SUD

L'ONU, l'IGAD et l'UA ont soutenu l'équipe spéciale trilatérale, chargée d'élaborer une constitution définitive et de faciliter les processus électoraux, dans ses efforts visant à désamorcer les tensions et à sortir les principaux acteurs nationaux de l'impasse politique.


ENGAGEMENTS

-  Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2719 (2023) sur les opérations de soutien à la paix menées par l'UA. Par la suite, les équipes spéciales de l'ONU et de l'UA ont préparé un projet de plan d'action conjoint relatif à la mise en œuvre de la résolution.
-  Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'UA ont signé le Cadre commun UA-ONU pour les droits humains, soulignant ainsi que la paix, la sécurité, le développement et les droits humains sont intrinsèquement liés et qu'ils se renforcent mutuellement.
-  L'ONU a apporté un appui technique au déploiement de médiatrices de l'UA en République démocratique du Congo et au Sénégal avant la tenue d'élections dans ces pays.
-  Le Réseau des femmes d'influence en Afrique a institué cinq nouvelles sections nationales.
-  L'ONU et l'UA ont continué à développer les échanges entre les membres de leur personnel sur les questions relatives à l'appui opérationnel.
-  L'ONU et l'UA ont renforcé leur coopération dans les domaines suivants : climat, paix et sécurité ; protection de l'enfance ; réforme du secteur de la sécurité.
-  L'ONU a aidé l'UA à élaborer et à exécuter 32 programmes de formation.
-  L'ONU a continué à soutenir l'UA dans la mise en œuvre de son cadre de conformité et de responsabilisation.
-  L'ONU continué à apporter un appui technique aux opérations de soutien à la paix de l'UA, aux pays africains fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans le cadre du renforcement de la Force africaine prépositionnée.
-  L'ONU procédé à un examen indépendant des besoins en personnel stratégique et civil du BNUUA.

Abréviations : ATMIS = Mission de transition de l'Union africaine en Somalie ; BNUUA = Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CUA = Commission de l'Union africaine ; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONU = Organisation des Nations Unies ; UA = Union africaine.

Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'ONU. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Pour plus d'informations, consultez les sites Web suivants : <https://appa.un.org/> ; <https://peacekeeping.un.org/> ; <https://unocau.unmissions.org/>



**PREVENTING CONFLICT
KEEPING THE PEACE
SUSTAINING PEACE**